



Délibérations du Conseil municipal du 21 février 2024
Transmises au contrôle de légalité le 22 février 2024
Affichées sur le site internet et au panneau d'affichage le 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un du mois de février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Michaël KAPSTEIN, le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Michaël KAPSTEIN, Adrien VANDIJK, Nathalie DUMAS, Thibaut GRIMAND, Arnaud LAURENT, Jean-Pierre BOYER, Vincent LONTRADE, Sonia POSTIC, Pascal ROUX.

Absents excusés : Aurélie REMENIERAS, Jérôme DAUGE donne pouvoir à Michaël KAPSTEIN.

Monsieur Thibaut GRIMAND a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024 – 03 : Achat de terrains – Bois Mallet

Le Maire présente la proposition de vente de Messieurs DEMARS propriétaires de terrains dans le bourg (Bois Mallet).

La proposition financière est de 10 000 € l'hectare pour une superficie de 3 hectares 58 ares.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix,

- Décide de l'acquisition de des parcelles cadastrées ABN°91 – CN°41, 42, 240, 241 et 242 dans leur totalité au tarif de 1€ le m²,
- Décide d'inscrire les budgets nécessaires à cette acquisition au budget 2024,
- Prend acte que les éventuels frais de bornage et de division de parcelles seront à la charge de la commune,
- Prend acte que les frais liés à la vente (notaire, bornage éventuel...) seront à la charge de la commune,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de voix pour : 9
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 1 (Sonia POSTIC)

DELIBERATION N°2024 – 04 : Choix des ombrières pour l'aire de covoiturage

Le Maire présente l'action du SEHV qui a pris en charge la borne IRVE à l'aire de covoiturage et qui souhaite équiper cette installation d'une ombrière. Cette installation fait partie d'une action pilote dans 3 communes du département, dont Champnétery.

Il expose avoir reçu le responsable de cette action avec Adrien VANDIJK qui a exposé les 3 sortes d'ombrières.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition du prestataire CMBM, avec une ombrière bois.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION N°2024 – 05 : Subvention au Parcours mémoriel organisé par le Ministère des Armées

Le Maire présente donne lecture du courrier du Ministère des Armées qui expose le parcours mémoriel organisé dans le cadre des 80 ans de la Libération de la France. Il s'agit de la mise en place d'un projet pédagogique encadré par le trinôme académique (Ministères des Armées, de l'Education Nationale et l'Institut des Hautes études de la Défense Nationale). Ce projet identifie une vingtaine d'évènements de mémoire étudiée par des collégiens.

Ce projet a été labélisé « Mission du 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire ».

Ce projet nécessite une levée de fonds pour l'impression de livrets.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix, le conseil municipal décide de subventionner le projet à hauteur de 150 €.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de voix pour : 9
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 1 (Vincent LONTRADE)